Acat -Burundi

Rapport sur le Monitoring des Violations et Atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi : *« La répression de l'opposition s'accentue… »*

Période du mois d'octobre 2019

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS**.

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

Les violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements, et des violences sexuelles continuent à être commis jusqu'à aujourd'hui.

Les victimes de ces violations continuent d'être en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) ; les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement associés aux imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT-Burundi s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Le rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié le 17 septembre 2019 vient encore une fois de le confirmer, et montrer des facteurs de risques pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi à l'approche des élections de 2020 , cette commission d'enquête a appelé la communauté internationale à être vigilante pour prévenir d'éventuels crimes contre l'humanité liés au processus électoral de 2020.Nous remarquons que le gouvernement tente toujours de dissimuler les crimes commis, les cas d'assassinats et de disparitions forcées continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport **treize (13) cas,** d'assassinats, **un (1)** d'enlèvement cinquante**-deux (52**) cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **neuf (9) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

- **ASSASSINATS.**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période où les Burundais cheminent vers le processus électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'octobre 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier **treize (13) cas,** d'assassinats, **un (1) cas** d'enlèvement.

1. En date du 02 octobre 2019, un corps sans vie étranglé de Déogratias ARAKAZA, a été découvert au quartier 7 tous près de son domicile, en zone NGAGARA de la commune NTAHANGWA en mairie de Bujumbura. Les auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.

2. En date du 04 octobre 2019, un corps sans vie de RUGERINYANGE jean marie Vianney a été découvert enterrer à son domicile situé au quartier KINANIRA 4 de la zone MUSAGA commune MUHA en mairie de Bujumbura. La victime avait été porté disparue le 29 septembre de cette année. Lorsque la police a procédé à déterrer ce corps, elle toutefois interdit d'accès les médias privés ne laissant libre l'accès seulement au principal media d'Etat, la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB).

3. En date du 06 octobre 2019, deux (2) corps sans vie ont été découverts sur la colline NGOMA de la commune MURWI en province de CIBITOKE, dans un champ d'eucalyptus. Les deux corps n'ont pas été identifiés ainsi que les présumés auteurs de ce double meurtre. Ces corps ont été inhumés sur ordre du chef de zone NGOMA et le chef de poste militaire de la localité.

4. En date du 11 octobre 2019, un corps sans vie de NSANGUYE Patrice âgé de 40 ans, a été découvert devant son domicile au quartier GITARAMUKA de la ville de KAYANZA. Deux suspects ont été arrêtés par la police pour enquête.

5. En date du 11 octobre 2019, un homme dont l'identité n'a pas été connue a été battu à mort sur la colline KINYINYA 3 zone RUKARAMU de la commune MUTIMBUZI en province Bujumbura. Il avait été accusé de vol. Trois suspects dont un militaire ont été arrêtés pour enquêtes.

6. En date du 13 octobre 2019, Thaddée NKURUNZIZA qui résidait en zone NDAVA de la commune BUGANDA en province de CIBITOKE, a été arrêté, conduit au cachot du Service National de Renseignement (SNR) à CIBITOKE, puis torturé à mort par les agents du service national des renseignement dans cette province et son corps jeté dans un endroit jusqu'à présent inconnu. Sa famille est aujourd'hui menacée pour avoir osé porter la voix haute de ce qui s'est passé et un des frères de la victime vit actuellement en clandestinité.

7. En date du 17 octobre 2019, quatre (4) corps sans vie, ligotés flottant sur la rivière RUSIZI, du côté de la colline NYAMITANGA commune BUGANDA de la province de CIBITOKE, ont été aperçus par les pécheurs. L'administration a ordonné l'enterrement immédiat de ces corps sans que des enquêtes puissent être menées pour connaitre l'identité des victimes ainsi que les circonstances dans lesquelles ces gens ont été assassinés.

8. En date du 23 octobre 2019, un corps sans vie de Désiré HAKIZIMANA, chef des imbonerakure sur la colline BURAMATA de la commune GIHANGA de la province de BUBANZA, a été découvert sur la colline KIZINA zone et même commune. Notre source indique que la victime a été appelé par des gens non identifiés qui lui demandait de les rencontrer au chef-lieu de la commune, GIHANGA. Désiré HAKIZIMANA était un démobilisé du FNL avant de rejoindre le CNDD-FDD. La police dit avoir commencé des enquêtes sur ce meurtre.

9. En date du 30 octobre 2019, une femme connue sous le nom d'Angélique INAMAHORO, résidante au quartier MUSAMA 2 en zone de KANYOSHA de la commune MUHA en mairie de Bujumbura, a été assassinée par des gens non identifiés à son domicile. La police dit avoir commencé des enquêtes pour appréhender les présumés meurtriers.

- **Cas d'enlèvement**

  En date du 27 octobre 2019, NDAMWIZIGIYE Emmanuel surnommé MESHEME, résidant au quartier GATUNGURU de la commune MUTIMBUZI en province de Bujumbura a été enlevé par les agents du Service National de enseignements au moment où il allait jouer au football sur le terrain se trouvant dans le camp Socartier de la zone de KAMENGE. Ses proches n'ont pas de nouvelles de lui jusqu'à aujourd'hui.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'octobre 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **cinquante-deux (52**) cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés**.**

1. En date du 03 octobre 2019, Egide BURIKUKIYE âgé de 15 ans et résident dans le cite des déplacés se trouvant sur la colline KIGOMA de la commune BUHIGA en province de KARUZI a été arrêté par le chef de cette colline en compagnie du chef du part CNDD-FDD sur cette même colline de KIGOMA, depuis cette date l'adolescent est toujours introuvable.

2. En date du 04 octobre 2019, quatre (4) élèves de l'école fondamentale de RUKO, située en commune MUGAMBA de la province de BURURI, connus sous les noms de : Nestor NKENGURUTSE, Fabrice NINAHAZA, jean Claude et olivier, ont été arrêtés par la police. Ils sont tous accusés de détention illégale d'armes à feu ce que nient leurs familles et demandent que ces jeunes élèves soient libérés.

3. En date du 04 octobre 2019, cinq (5) militants du CNL dont quatre enseignants de l'école fondamentale de KARONDA, zone KIRWENA commune et province de RUMONGE, ont été arrêtés par les imbonerakure les accusant de tenir une réunion illégale. Ils ont été embarqués dans un véhicule de la police et conduit directement au cachot de la police à RUMONGE.

4. En date du 05 octobre 2019, un employé de la commune VYANDA en province de BURURI chargé de la collecte de la taxe communale connu sous le nom de HARIMENSHI, a été arrêté et conduit directement à la prison de BURURI, sur ordre du gouverneur de province Fréderic NIYONGABO pour avoir osé taxer le camion transportant du sable, appartenant à cet administratif. Les habitants de cette province se disent inquiets de la façon dont cette autorité s'ingère et donne des

injonctions à la justice alors que cela ne figure pas dans ses prérogatives.

5. En date du 09 octobre 2019, Guillaume BUCUMI, militant et leader des jeunes du parti CNL en commune MUHUTA de la province de RUMONGE, a été arrêté par des agents de la police et conduit directement au cachot du commissariat de police à RUMONGE. Le mobile de son arrestation n'est pas connu selon les militants de ce parti qui demandent qu'il soit libéré sans conditions.

6. En date du 13 octobre 2019, Gabriel NYANDWI, militant du Congrès National pour la Liberté, a été arrêté par un policier au marché de GITAZA en commune MUHUTA de la province de RUMONGE. Il est incarcéré au cachot de la police se trouvant en zone GITAZA.

7. En date du 13 octobre 2019, Mathias MINANI, militant du CNL, résidant sur la colline CEWE de la commune et province de KIRUNDO, a été arrêté par les agents de la police et cela après des bagarres entre militant du CNDD-FDD (imbonerakure) qui voulaient empêcher les activités d'ouverture de la permanence du CNL, et ceux de son parti.

8. En date du 15 octobre 2019, célestin NIYONGABO, représentant du CNL en commune BUYENGERO de la province RUMONGE, a été arrêté par les agents de la police pour question d'enquêtes selon cette dernière.

9. En date du 16 octobre 2019, Etienne NDAYIZEYE, secrétaire du parti CNL en commune BUHIGA de la province de KARUZI, a été arrêté à son domicile par les agents de la police l'accusant de détention illégale d'armes à feu ce que nient les militants du CNL qui dénoncent un montage en vue de l'incarcérer.

10. En date du 17 octobre 2019, Felix NDUWIMANA, représentant du CNL en commune RUTOVU de la province de BURURI, a été arrêté par la police dans la localité de KATO. Le mobile de son arrestation n'est pas encore connu.

11. En date du 20 octobre 2019, Silas MAJAMBERE, militant du parti CNL et membre du groupe d'animation au sein de ce parti résidant sur la colline GITUMBA, zone NYAMAKARABO de la commune MUGINA

en province de CIBITOKE, a été arrêté par les agents de la police accompagnés par des imbonerakure. Le motif de son arrestation ne lui a pas été signifié.

12. En date du 22 octobre 2019, quatre (4) journalistes du groupe de presse IWACU (media privé), dont Christine KAMIKAZI, Agnès NDIRUBUSA, Egide HARERIMANA et Terence MPOZENZI ainsi que leur chauffeur Adolphe MASABARAKIZA, ont été arrêtés à MUSIGATI en province de BUBANZA par la police et incarcérés au cachot du commissariat de police à BUBANZA. Ils étaient partis dans cette contrée en vue de l'exercice de leur métier de journaliste suites à l'attaque des hommes armés signalés ce jour dans cette localité.

13. En date du 22 octobre 2019, Désiré BAKUNDUKIZE, militant du Congrès National pour la Liberté (CNL) en commune MUSIGATI de la province de BUBANZA, a été arrêté par les imbonerakure et emprisonné au cachot de la police à MUSIGATI. Le mobile de son arrestation ne lui a pas été communiqué.

14. En date du 24 octobre 2019, le représentant légal de l'église adventiste du 7è jour au Burundi, Lamech BARISHINGA, a été arrêté par les agents de la police à l'aéroport internationale de Bujumbura lorsqu'il s'apprêtait à se rendre au KENYA dans une réunion annuelle de ladite église et conduit directement au cachot de la police judiciaire à JABE. Il a été accusé de ternir l'image du pays, ce que les fidèles de l'église nient catégoriquement.

15. En date du 25 octobre 2019,deux(2) militants du CNL connus sous les noms de HABERIMANA Sarathiel ,étudiant à l'université lumière de Bujumbura et MUNYENTORE Leonidas ,enseignant à l'école fondamentale de NKONDO, résidants sur la colline GASENYI de la commune NYARUSANGE en province Gitega, ont été arrêtés par les agents de la police lors d'une fouille perquisition opérée par cette dernière .Leurs proches se demandent pourquoi ils ont été arrêtés alors qu'aucun objet illégal n'a été trouvé à leurs domiciles.

16. En date du 26 octobre 2019, vingt-quatre(24)personnes tous militants du parti CNL, dont : SINZIRWANUMWE Adrienne, GAHUNGU Athanase, ARAKAZA Golden Gate, HABONIMANA Alexis, IRAKOZE Dieudonné, ITANGISHAKA Elias, NDAYIRAGIJE Sébastien, NIYOMWUNGERE Claude, MPITABAVUMA Pascal, NIZIGIYIMANA

Salvator, NIYONYISHU Christa Bella, NIBIZI Jeanne, MANIRANKUNDA Pascasie, NSABIMANA Gervais, HABONIMANA Séverin, TIRURIKURE Janvier ,NZOPFABARUSHE Juvénal, NDUWAYEZU clément, MVUYEKURE Aloys, GAHUNGU Séverin, NKORERIMANA Angletemus, HATUNGIMANA Donatien ainsi que Gaston, ont été arrêtés par les agents de la police accompagnés par des imbonerakure en zone MUYIRA de la commune KAYOSHA en province Bujumbura, à la veille d'une tentative d'assassinat du chef de cette zone connu sous le nom de Gédéon MPITABAVUMA. La police parle d'arrestation pour des raisons d'enquêtes mais les observateurs ont dit qu'il y a des motifs politiques derrière cette vague d'arrestations.

17. En date du 27 octobre 2019, Audace BUKURU, responsable du CNL sur la colline MPISHI de la commune MUSIGATI en province de BUBANZA, a été arrêté par des imbonerakure, dont un certain MASUMBUKO, Rénovat KABUHUNGU et MISAGO. Il a été conduit au cachot de la police au chef-lieu de la commune.

18. En date du 29 octobre 2019, Hadji NDORIMANA, militant et secrétaire du CNL en commune BUSONI de la province de KIRUNDO, a été arrêté et emprisonné, alors qu'il venait rendre visite à un militant de son parti tabassé par des imbonerakure.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'octobre 2019.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **neuf (9)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **quatre (4)** cas de torture ont été recensés durant ce mois d'octobre 2019.

- **TORTURE**

1. En date du 10 octobre 2019, un infirmier connu sous le nom de Salvator, a été battu par des imbonerakure. Les faits se sont déroulés au chef-lieu de la commune et province BUBANZA. Les proches de la victime déplorent que la police ait arrêté les deux tortionnaires dont un certain Mechak et Claude mais que ces derniers aient été relâchés le lendemain sans aucune explication.

2. En date du 13 octobre 2019, Chadrack NIYOKURU, militant du CNL, et résidant sur la colline KINZANZA de la commune GITANGA de la province de RUTANA, a été battu par les imbonerakure pour avoir osé quitter le CNDD-FDD et adhéré au Congrès National pour la Liberté. Les bourreaux ont pu être identifiés par la victime mais ils n'ont pas été inquiétés, ont dénoncé d les proches de la victime.

3. En date du 23 octobre 2019, Nestor, militant du CNL résidant sur la colline MASARE de la zone MUYEBE, commune MUSIGATI de la province de BUBANZA, a été battu par des imbonerakure qui ont ensuite volé son argent d'un montant de cent trente mille franc burundais(130.000FBU). Il a été accusé de collaborer avec les rebelles qui avaient attaqué cette localité en date du 21 octobre 2019.

4. En date du 25 octobre 2019, Audace résidant en zone MUBANDA, en commune RUHORORO de la province de Ngozi, a été tabassé par Tatien MISAGO, le chef de colline TABA 1 en compagnie des imbonerakure l'accusant de vol, mais en réalité selon les proches de du torturé, il aurait été victime de son retour du site des déplacés pour venir s'installer sur sa colline natale.

- **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

1. En date du 02 octobre 2019, Karl MUNOGA, militant du parti UPRONA résidant en zone RUGARI de la commune et province MUYINGA, et membre du comité communal de ce parti a été attaqué à coup de barre de fer. Ses bourreaux l'ont laissé pour mort et se sont volatilisés.

2. En date du 10 octobre 2019, cinq (3) militants du Congrès National pour la Liberté, connus sous les noms de Cyprien NKUNZIMANA, Philibert Jumapili et Jean HATUNGIMANA ont été blessés suites à

l'agression qu'ils ont subis de la part des imbonerakure qui se sont introduit dans un bar situé au quartier NYANGE- BUSHAZA du chef-lieu de la province de KIRUNDO ordonnant au propriétaire de faire sortir tous les militants du CNL de ce bar, ce qu'il a refusé et la bagarre a commencé ainsi. Tous ces imbonerakure n'ont pas été inquiétés jusqu'à aujourd'hui.

3. En date du 16 octobre 2019, MVUYEKURE, âgé de 65 ans, militant du CNL, résidant sur la colline MUTARA de la commune et province KIRUNDO, est tombé dans une embuscade sur son chemin lorsqu'il rentrait chez lui, tendue par un imbonerakure connu sous le nom de MINANI Gérard surnommé sympa qui l'a frappé et blessé à la machette au niveau du dos et des bras. Cet imbonerakure est cité dans de nombreux cas de violations des droits de l'homme sur cette colline et n'a jamais été inquiété par l'administration et la justice de cette localité.

- **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 01er octobre 2019, la permanence du parti CNL se trouvant sur la colline KAGONGO de la zone KIZUKA de la commune été province RUMONGE, a été démolie par des inconnus, les portes et fenêtres arrachées et jetées dehors.

2. Les imbonerakure en rondes nocturnes sur la colline MPARAMBO, commune RUGOMBO de la province de CIBITOKE excellent dans le pillage des biens boutiquiers et dans les champs des citoyens de cette localité, sous l'œil complice de certains administratifs.La population demande que ces cas de vol cessent et que soient punis conformément à la loi ceux qui sont attrapés au lieu d'être relâchés comme les autorités le font souvent.

3. En date du 16 octobre 2019, la permanence du Congrès National pour la Liberté, située au village 6 de la commune GIHANGA en province de BUBANZA, a été détruite par des inconnus selon les militants de ce parti.

4. En date du 16 octobre 2019, la permanence du Congrès National pour la Liberté, située en zone BUTAHANA de la commune GITOBE en province de KIRUNDO, a été démolie par des inconnus.

5. En date du 17 octobre 2019, la permanence du Congrès National pour la Liberté, située en zone GITAZA de la commune MUHUTA de la province de RUMONGE a été démolie par des gens non identifiés. Les militants du CNL dans cette contrée demandent des enquêtes afin que les auteurs de ces actes soient punis et que cesse ce harcèlement dont ils sont victimes.

6. Lors des séries d'attaques à l'ouest du pays revendiqué par le RED Tabara, nous avons entendu dans les multiples communications des Imbonerakure et des administratifs l'appel au lynchage des combattants arrêtés, certains auraient même été exécutés quand ils étaient dans les mains des forces de l'ordre ce qui est une violation grave du droit international humanitaire car ces derniers doivent être mis plutôt devant les tribunaux pour répondre de leurs actes conformément à la loi en vigueur.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'ouverture ou l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Une répression excessive à l'endroit des partisans du nouveau parti CNL et d'autres partis politiques de l'opposition (arrestations arbitraires, tortures, interdiction de réunion et de circulation, etc.) devrait retenir l'attention de tout le monde à l'approche des élections de 2020, certains administratifs communaux s'illustrent par des cas de violence à l'endroit des opposants politiques et ne sont pas poursuivis pour ces crimes.

Comme les mois derniers, le mois d'octobre 2019, a été marqué par des assassinats, des arrestations massives et des cas de torture perpétrés par les Imbonerakure avec la complicité de l'administration, la renonciation des autorités du pays de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts du parti au pouvoir devient de plus en plus récurrente.

La destruction des permanences du CNL à travers le pays est devenue récurrente au cours de ce mois d'octobre 2019.

L'emprisonnement injuste des journalistes d'IWACU le 22 octobre 2019 est un acte condamnable qui viole le code pénal et le code de procédure pénale en vigueur et s'inscrit dans la logique du gouvernement actuel de réprimer les défenseurs des droits humains et les journalistes ce qui n'honore pas l'image du Burundi et de la justice burundaise.

L'appareil judiciaire continue à couvrir les crimes opérés par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaine pénale au Burundi.

Suite à l'insécurité observée dans l'ouest du pays avec l'attaque du groupe armé RED Tabara, Acat-Burundi rappelle au gouvernement du Burundi au respect du droit international humanitaire et à la protection de la population civile.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS**

➢ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

✓ S'impliquer dans l'arrêt de l'intolérance politique et au discours de haine qui règnent au pays à l'approche des élections de 2020,

➢ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

Suivre de près la question de rapatriement qui reste d'actualité des réfugiés burundais en Tanzanie en veillant à ce que rentrent uniquement les réfugiés qui ont manifesté la volonté de regagner leur pays.

- **A la communauté Internationale:**

  Veiller à intervenir pour protéger la population face à des tensions politiques liées au processus électoral de 2020 car la situation politique et sécuritaire pourrait se dégrader.